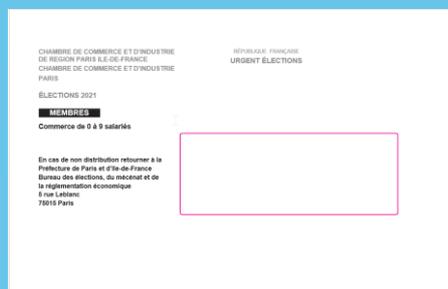


Le vote en ligne, c'est simple, rapide, et confidentiel.

O Vous avez dû recevoir par voie postale un code indispensable pour voter lors des élections CCI Paris Île-de-France. Il vous est adressé dans une enveloppe similaire à l'illustration ci-jointe.

Si vous n'avez pas reçu votre code, ou en cas de difficulté, contactez dès aujourd'hui le service élections de la CCI Paris - Île-de-France : 01 55 65 00 52



1

jevote.cci.fr



Rendez-vous sur le site en ligne :
jevote.cci.fr
(du 27 octobre au 9 novembre 2021)

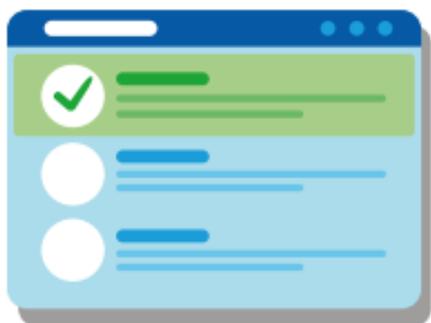
2



Indiquez :

- votre code d'accès personnel (reçu par courrier)
- votre date de naissance (jj/mm/aaaa)
- le code de sécurité affiché à l'écran (captcha)

3



Après validation, accédez à la page « choix de vote », cochez « **Union MEDEF – CPME et Indépendants (UNIPEC)** », puis cliquez sur « suite ».

(attention: dans certaines sous-catégories, il faut voter pour la « CCI de Région Paris Île-de-France et CCI Paris » et pour la « CCI Paris »)

4



Renseignez votre mot de passe à usage unique envoyé par sms ou par mail, et validez pour confirmer votre vote.